

## Bachelier en enseignement section 3 français et religion

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : <a href="mailto:edu-braine@helha.be">edu-braine@helha.be</a>
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : <a href="mailto:edu-leuze@helha.be">edu-leuze@helha.be</a>
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : <a href="mailto:edu-loerval@helha.be">edu-loerval@helha.be</a>

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RR3501 Educabilité, inégalités, malentendus scolaires, franç			
Ancien Code	PERR3B51INEDU	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ ERB3510		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> <b>Johan VANOUTRIVE</b> ( <a href="mailto:vanoutrivej@helha.be">vanoutrivej@helha.be</a> ) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> ( <u>HELHa Loverval</u> ( ()		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### *Introduction*

Néant

#### *Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)*

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

#### *Acquis d'apprentissage visés*

Néant

#### *Liens avec d'autres UE*

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERR3B51INEDUA Educabilité, inégalités, malentendus scolaires, français lan 75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERR3B51INEDUA Educabilité, inégalités, malentendus scolaires, français lan 50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier en enseignement section 3 français et religion

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT  
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : [edu-leuze@helha.be](mailto:edu-leuze@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Educabilité, inégalités, malentendus scolaires, français lan			
Ancien Code	22_PERR3B51INEDUA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZERB3511		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	()		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement (UE) explore les principes d'équité et d'émancipation sociale au cœur du système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans une optique d'école inclusive fondée sur l'idée que chaque élève est éducable, quelles que soient ses différences.

Elle invite à réfléchir à plusieurs enjeux :

Prise en compte de la diversité des profils personnels, cognitifs et socio-culturels des élèves (y compris la précarité).  
Prévention des inégalités scolaires en évitant qu'elles ne découlent des inégalités sociales.  
Différenciation pédagogique basée sur les acquis des élèves (« déjà-là »).  
Accessibilité universelle à l'éducation, à la culture, à l'art et à la communication, notamment via le PECA.  
Langue de scolarisation : attention portée au lexique, aux structures linguistiques et aux supports.  
Malentendus sociocognitifs : compréhension et gestion de ces obstacles à l'apprentissage.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Reconnaître et valoriser la diversité des élèves pour en faire une richesse, et non une source d'inégalités.
- Appréhender l'accompagnement à l'apprentissage de chaque élève en transférant ses propres compétences d'analyse réflexive dans une approche non déficitaire.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

**Diverses thématiques parmi les suivantes seront développées:**

**Inclusion, équité et droits fondamentaux**

- Éducabilité universelle et inconditionnelle : chaque élève est capable d'apprendre, quels que soient ses profils ou difficultés (Ph. Meirieu).
- École inclusive : adaptation de l'école aux besoins des élèves, sans exigence de réciprocité.  
Accessibilité universelle à l'éducation, à la culture, à la communication et aux activités extrascolaires (PECA).  
Aménagements raisonnables (organisation, pédagogie, matériel) pour répondre aux besoins spécifiques et améliorer le confort de tous.
- Sensibilisation et formation continue des équipes éducatives pour garantir une approche inclusive

#### Diversité des élèves et inégalités scolaires

- Prise en compte des profils variés : élèves allophones, francophones vulnérables, enfants en situation de précarité (Ch. Mahy, B. De Vos).

- Écarts culturels et linguistiques entre l'école et la famille (D. Mouraux, N. Wauters).
- Inégalités scolaires liées aux origines sociales et culturelles (E. Bautier, ESCOL).
- Dispositifs spécifiques : MINA, DASPA.

### **Langue de scolarisation et FLSco**

- Vigilance sur le lexique, les structures linguistiques et les supports utilisés.
- Outils et stratégies pour ancrer les apprentissages linguistiques en contexte scolaire.

### **Obstacles cognitifs et pédagogie explicite**

- Malentendus cognitifs : décalage entre intention pédagogique et compréhension par l'élève (R. Goigoux).
- Double tâche, matériel neutre, tension entre nouveauté et ritualisation.
- Formulation des consignes : expliciter la tâche, les conditions d'exécution et l'apprentissage visé.
- Transmission de l'intention pédagogique.
- Métacognition : faire-dire, faire-penser, évocation (M.-Th. Zerbato-Poudou).
- Retour d'information centré sur les critères d'évaluation.

### **Citoyenneté, développement durable et rapport à la différence**

- Vision complexe du monde : interculturalité, interdépendance, diversité.
- Contribution de l'éducation et de la culture à la citoyenneté et au développement durable.

### **Dimensions psychologiques et sociologiques**

- Résistances et freins à l'inclusion : stéréotypes, déni, déterminisme.
- Gestion des sensibilités et des risques : harcèlement, vulnérabilités.

### **Démarches d'apprentissage**

Exposés interactifs, lectures de sources diverses, travaux divers.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

#### **Néant**

### **Sources et références**

Les auteurs ciblés sont cités dans l'encart "contenu".

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports de présentation seront déposés sur ConnectEd.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'examen oral consiste en la présentation d'un portfolio relatif au contenu travaillé lors des séances.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

### ***Dispositions complémentaires***

Les principes d'évaluations ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).